



CONSEIL PORTUAIRE de GUJAN-MESTRAS

Réunion du mardi 15 novembre 2022

La réunion du Conseil Portuaire de Gujan-Mestras s'est tenue le mardi 15 novembre 2022 à 14h30 à la Maison des Associations de Gujan-Mestras, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Ludovic DUCOURAU Jessy MEGE Michel DUVIGNAC Mireille MAZURIER Benjamin LEFEVRE Fabrice VIGIER Céline DUFAU	Jean-François BOUDIGUE Kevin LANGLADE Pascal SIREROL Stéphane RENAUDIN Claude PASCAL Pascal CHABRERIE
EXCUSE(E)S	Vincent CURSAN Léa DESTRIAN	Frédéric BONNIEU
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID – SMPBA Cédric PAIN - PNMB Aurélie LECANU - SIBA Matthieu CABAUSSEL - CRCAA Alizée BOURGES - CRCAA Marie GOURMELEN - DDPP Florian PAULIN - DDPP <u>Excusé(e)s :</u> Sabine JEANDENAND - SIBA Philippe SALVAGNAC - DDPP Olivier LABAN - CRCAA Delphine CATHALA - DDTM Hervé CAROFF - PNMB David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Jean-Marc MATHIEU – SMPBA Karine DESMOULIN – CD33		

Monsieur Jean GALAND souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Portuaire et salue particulièrement la présence de M. Cédric PAIN, Conseiller Départemental du canton de Gujan-Mestras et de M. Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du Syndicat Mixte.

Un tour de table de présentation est effectué, permettant ainsi de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres issus des dernières élections du Comité Local des Usagers Permanents des Ports et des nouvelles désignations des organismes concernés.

Il annonce l'ordre du jour en précisant que cette assemblée permet une vision globale de l'actualité des ports gérés par le SMPBA, puis donne ensuite la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier remercie les personnes présentes et excuse les personnes n'ayant pu être disponibles pour cette réunion. Il rappelle qu'au regard des disponibilités de chacun et notamment des agendas des élus, il n'est réalisé qu'un Conseil Portuaire par commune et par an.

Il commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les cinq années d'existence du SMPBA.

Reconnu désormais comme l'entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d'investissement et de l'entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il va continuer d'évoluer avec l'augmentation prochaine de ses périmètres, la réalisation de nouvelles infrastructures et la mise en œuvre de nouvelles installations.

Les équipes se stabilisent et préparent déjà l'avenir proche avec un tableau des effectifs amené en fin d'année à 28 personnes, en vue d'un projet de port à sec à venir sur les prés salés ouest de La Teste de Buch.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

Les agents présents sur les ports gujanais sont M. Jean-Marc MATHIEU et M. Silvère DAUDRE.

Un accompagnement « ciblé » sera mis en place pour l'installation des nouveaux professionnels, avec notamment l'arrivée d'un nouvel agent à l'Administration Portuaire.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports vient d'être notifiée aux entreprises retenues. En lien avec les services de gendarmerie et de l'état, le SMPBA assure la sécurité de 10 ports depuis quatre ans, situés essentiellement au Sud Bassin, à Andernos-les-Bains et Arès. Il est toutefois évoqué la problématique des mesures de non-éclairage nocturne de la commune dans la perspective de la surveillance des ports pendant les fêtes de fin d'année, et de manière plus large au titre de la sécurité publique.

Il est précisé qu'actuellement 225 personnes sont inscrites sur liste d'attente pour la commune de Gujan-Mestras.

Les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2022. Une expérimentation sera probablement faite en 2023 pour le paiement dématérialisé des redevances sur notre site, en lien avec le nouveau Centre de Gestion Comptable de BELIN-BELIET.

Les nouvelles vignettes 2023 présentées à l'assemblée seront envoyées par voie postale au domicile des usagers, permettant ainsi une plus grande disponibilité des agents portuaires sur les ports.

Un arrêté est entré en vigueur cet été sur la majorité des ports du SMPBA, interdisant la mise à l'eau et la navigation des Véhicules Nautiques Motorisés. Il reste toutefois une possibilité par commune de les mettre à l'eau de manière sécurisée.

Sur demande des professionnels, la gestion de la maline de la Barbotière Est sera reprise par le Syndicat Mixte au 1^{er} janvier 2023.

Dans la perspective du schéma d'aménagement portuaire, les démarches visant à nettoyer, sécuriser et aménager certains secteurs ont reçu une validation et un accord de principe de la filière ostréicole, notamment sur l'aménagement de l'ancienne zone dite « Codimer » et sur le projet "Grand Meyran" avec la création d'une maline d'adduction d'eau de mer. Les études et les demandes de subventions afférentes sont actuellement en cours.

En parallèle et en avance de la phase de valorisation des sédiments de dragage, des comblements d'anciens bassins vétustes et inadaptés à la production sont à l'étude, permettant ainsi la création de zones végétalisées, coupures naturelles entre les ports et les zones urbaines.

Le SIBA rappelle que les dragages nécessitent une dynamique de valorisation des sédiments. Une réflexion est d'ailleurs menée conjointement par le SIBA et le SMPBA, pour leur réutilisation dans le cadre d'aménagements de pistes cyclables, travaux de voirie et demandes des entreprises du bâtiment... Des retours sont déjà enregistrés suite au courrier envoyé à plusieurs organismes et administrations afin de leur proposer la mise à disposition d'un volume important de sédiments normés pouvant être valorisés rapidement.

II. Budget 2022 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement.

Les pourcentages réalisés montrent que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Il est rappelé que statutairement le Syndicat Mixte ne peut pas faire moins de travaux d'investissement que ce qui était fait avant le transfert des périmètres portuaires.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, Région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme les aménagements portuaires, les dragages, les aires de carénage, aménagements Meyran et « Codimer », etc...

III. Tarification 2022 et 2023

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2022, concernant les ports de Gujan-Mestras. Une gestion plus fine des emplacements et une amélioration des prestations proposées ont permis au Syndicat Mixte de voir ses recettes augmenter.

Le nombre d'AOT attribuées en 2022 est de 312 pour le plan d'eau, 5 pour les places de passage, 517 AOT terrestres et 22 nouveaux inscrits sur liste d'attente représentant un montant total des redevances de 529 k€.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2023 avec un principe et une arborescence maintenus ainsi que les évolutions proposées comme l'amplification de la réduction pour les navires à propulsion à voiles, quelques modifications de catégories, les revalorisations contextuelles, ainsi que la création de nouvelles lignes pour le port à sec, le nettoyage des AOT aux frais des professionnels ou le remplacement des clefs d'accès aux pontons perdues ; le coût annuel de reproduction de clefs s'élève à 1000€, suite aux pertes ou non restitutions.

Les pontons recevant des équipements suite à des aménagements seront amenés à passer de la catégorie « E » à « A », ayant pour conséquence une modification de la tarification, notamment au port de la Passerelle à Gujan-Mestras. Une sensibilisation est à faire auprès des usagers, les agents portuaires restent pour cela disponibles en capitainerie.

❖ Rappel demandé sur le calcul de la redevance Plan d'Eau au Conseil Portuaire de Lanton :

La redevance totale due est composée de :

- La redevance d'occupation, selon la période demandée et la catégorie d'accessibilité à la marée (1, 2 ou 3), multipliée par la longueur du navire.
- La redevance domaniale, selon la période d'occupation et le niveau d'équipement du point d'amarrage (A, B, C, D ou E), multipliée par la longueur du navire.
- Exemple pour un navire de 10 mètres à Lanton (1) sur un ponton de catégorie B (2) à l'année :
1 - Redevance d'occupation à l'année : 71 € x 10 m = 710 €
2 - Redevance domaniale à l'année : 56 € x 10 m = 560 €

Soit un total de 1270 € à l'année (1 + 2).

❖ Rappel de quelques remarques évoquées lors des Conseils Portuaires précédents :

- S'il est constaté une différence entre le nombre de mètres carrés facturés et existants sur les AOT Terrestres, il est nécessaire de faire remonter l'information auprès de la capitainerie afin d'engager une vérification in situ pour une correction le cas échéant.
- Tout agrandissement ou modification de surface d'une cabane, même aux normes, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès de la commune, avec avis préalable du Syndicat Mixte.
- Il est rappelé aux membres des Conseils Portuaires de faire remonter en amont leurs sollicitations auprès des capitaineries, afin de pouvoir apporter les éléments de réponse afférents le jour de la séance.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sensiblement équivalente à celle de 2022, répondant à quelques volontés politiques et contraintes contextuelles, sera soumise au vote du Conseil Syndical le 16 décembre 2022.

IV. Travaux

Les travaux terminés ou en cours :

Le renforcement de la voirie à l'entrée du port de La Barbotière a été réalisé cet été pour un montant de 120 K€.

Après une grosse opération de dépollution du site, les travaux d'aménagement et de sécurisation du port de Gujan « Ostréa Edulis » sont toujours en cours, avec des difficultés rencontrées au démarrage sur la dureté du sol pour la mise en place des palplanches. Cet aménagement de 240 mètres linéaires pour l'installation de 74 navires permettra également la sécurisation de la digue, pour un coût total estimé à 1.375 M€.

Les travaux à venir :

La réalisation d'un ponton patrimoine estimée à 500 k€, fin 2023 - début 2024, permettra d'accueillir 26 navires. Un règlement de gestion sera à mettre en place avec une question essentielle sur les critères d'attribution comparativement au ponton déjà existant au port de La Teste de Buch.

Les rénovations annoncées concernent une vingtaine de cabanes sous gestion du Syndicat Mixte, les autres structures existantes sont les propriétés des titulaires de l'AOT et ces derniers sont donc chargés de les entretenir.

L'entretien et la maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Gujan-Mestras, 57 demandes ont été recensées, 44 sont actuellement terminées et 13 sont toujours en cours, pour un coût de 150 K€.

V. Dragage

Les sédiments présents sur le site de la Mole sont en cours de valorisation.

Le Syndicat Mixte est partie prenante dans la réflexion sur la prochaine Unité de Gestion des Sédiments prévue sur la commune de Gujan-Mestras.

La programmation du prochain dragage d'un port gujanais en 2024 concernera très probablement le port de Larros, conformément à la convention de coopération conclue entre le SIBA et le SMPBA.

Une réunion est d'ailleurs prévue début 2023 entre le SMPBA, le SIBA, le CRCAA, l'UPNBA, et le CDPMEM33, celle-ci aura pour but de rediscuter de la programmation des dragages des ports gujanais. Dans ce cadre, une demande sera faite à la commune de Gujan-Mestras sur la possibilité future de réutiliser le site de Verdale, afin de réaliser des dragages hydrauliques dans les ports de Meyran.

VI. Questions diverses

- Le maintien ou le retrait du tuyau de dragage situé à l'entrée du port de la Barbotière fera prochainement l'objet d'une réflexion entre le SIBA et le Syndicat Mixte.
- La priorisation des dragages, issue d'une concertation préalable, est basée sur les niveaux d'envasement des ports et chenaux, les techniques utilisées et les moyens de valorisation disponibles pour pouvoir libérer les sites de stockage des sédiments. Le critère proposé, lié aux résultats d'analyses des sédiments, est difficile à prendre en considération, compte tenu de la durée limitée de validité des analyses réalisées.
- La difficulté, pour un retrait du sable provenant de la plage et se déversant dans la darse centre du port du Canal, provient essentiellement de la lourdeur des instructions administratives, réglementaires et environnementales.

Calendrier

Le prochain CT-AOT aura lieu le lundi 28 novembre 2022 après-midi à Audenge, parallèlement aux Commissions de Cultures Marines.

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 16 décembre au matin, à Audenge.

Monsieur Jean GALAND apprécie que la parole circule au sein de cette instance avec des échanges constructifs. Il remercie le Directeur et l'ensemble de l'équipe pour l'investissement consenti et ce qui a été réalisé depuis 5 ans, reconnaissant ainsi l'utilité de la création du Syndicat Mixte.

Monsieur Cédric PAIN remercie tous les intervenants pour la clarté des échanges et des discours tenus au sein de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND remercie l'ensemble des participants, la séance est levée à 15h45.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND

